CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. MAURICE REY

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Septembre 2020

<u>OBJET</u>: Participation financière 2020 en faveur de l'institut de la maladie d'Alzheimer (IMA).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'accorder une subvention de fonctionnement à l'institut de la maladie d'Alzheimer (I.M.A.) au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 30 000 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense d'un montant de 30 000 €sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées